

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 3 DECEMBRE 2024

### DÉLIBÉRATION N° B\_2024\_61 RENOUVELLEMENT DU STOCK DE PIEGES PHOTOGRAPHIQUES

Date de la convocation  
26/11/24

**Le 3 décembre 2024 à 14h30**, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Meymac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise	x				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3			3	6

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	x		
23 DEFEMME Catherine					
MARTIN Valéry	x				
87 LARDY Brigitte					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine	X				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	X				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick	X				
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise		P. BRUGERE	X		
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1		5	5
TOTAL EPCI et communes	8	1		9	9

#### Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

## **CODE PROJET : 1405 Grands Prédateurs**

### **Charte de Parc 2018-2033 :**

#### **Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale**

##### **Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales**

##### **Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces**

##### **Mesure 1 : Compléter les inventaires d'espèces et milieux**

##### **Mesure 3 : Mener des travaux de recherche et d'expérimentation sur la dynamique des espèces et des écosystèmes**

#### **Axe 2 – Millevaches, territoire en transition – Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement**

### **Hors Contrat de Parc 2023-2024**

#### **Le rapporteur, Catherine HORNEBECK, expose :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-15 du 31 mars 2021 du Bureau syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin validant la création d'une mission et d'un poste de chargé de mission grands prédateurs.

#### **Considérant :**

- l'utilité d'acquies de nouvelles données d'observations naturalistes pour compléter les connaissances du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) ;
- le nombre de pièges photographiques acquis par le PNR ML en 2021 qui ont été volés ou présentent des anomalies liées à l'usure normale de matériels exposés à des conditions climatiques variées (chaleur, gel, humidité).

#### **Contexte :**

---

Les pièges photographiques sont des dispositifs réalisant des clichés photographiques et des vidéos lorsqu'ils détectent un mouvement. Ils sont souvent utilisés pour effectuer des observations naturalistes en l'absence d'agent sur le terrain car ils permettent :

- De réaliser des observations 24/24h et 7/7j dans presque n'importe quelle condition (de jour, de nuit, avec une mauvaise météo, etc.) ;
- De réaliser des observations d'espèces difficiles à approcher sur le terrain ;
- D'analyser des comportements, habitudes, fréquences de passage, horaires de déplacements, ... dont les usages peuvent être multiples mais notamment participer à un système de prévention des risques de prédation.

En décembre 2021, le PNR ML faisait l'acquisition de 40 pièges photographiques pour mettre en place un suivi du loup et aussi des autres espèces de faune sauvage. Ainsi, ces appareils ont enregistré 12 vidéos validées par l'Office français de la biodiversité comme étant celles d'un loup et une identifiée comme invérifiable (donc potentiellement du loup). Ils ont permis au total de disposer d'environ 21 500 images de faune sauvage.

Au début de l'automne 2024, le stock de pièges photos est le suivant :

- 17 appareils volés ;
- 21 caméras en fonctionnement sur le terrain et 2 non utilisées au Parc (réservés aux situations d'urgence de surveillance notamment de troupeaux domestiques). Parmi eux, certains appareils présentent un ou plusieurs problèmes techniques :
  - o 4 ont un écran d'affichage illisible,
  - o 3 un écran d'affichage défaillant (plus ou moins lisible),
  - o 2 présentent des problèmes de déclenchement, en particulier de nuit,
  - o 1 ne se déclenche pas du tout.

Il reste 16 pièges photos pleinement fonctionnels, soit 40% du stock initial.

Depuis 2021, les technologies ont évolué et offrent davantage d'autonomie et de praticité, par exemple avec des appareils GSM (réseau téléphonique) ou wifi, qui permettent un réglage et un téléchargement des données à distance. Certains rendent possible le pivotage de la caméra, l'observation, le déclenchement d'un flash ou encore l'alerte du déclenchement en temps réel depuis son lieu de travail. Les pièges photographiques GSM peuvent en outre être localisés à distance, ce qui permet de réduire les risques de vol ou de les retrouver le cas échéant. Ces technologies offrent donc davantage de souplesses dans la gestion des caméras, permettent des gains de temps considérables et des plus-values liées à une information exploitable sans délai.

Il est à noter qu'en présence de deux loups résidents confirmés en 2024 et avec le passage plus fréquent d'individus solitaires sur la périphérie du territoire du PNR ML, les besoins en suivi et en primo-détection du loup ont augmenté.

**Description du projet :**

Afin de maintenir un niveau d'observation conséquent sur le territoire et au regard des conclusions d'usages des pièges photographiques depuis 2021, un renouvellement du stock est nécessaire. Par ailleurs, l'expérimentation d'usages de nouvelles technologie notamment GSM, pourrait être mis en œuvre en diversifiant le matériel dans les conditions suivantes :

- 15 appareils classiques (avec option wifi possible). La quantité serait définie selon les offres de prix (15 unités étant l'idéal, 10 le minimum)
- 4 appareils GSM
- 4 forfaits GSM (cartes SIM de téléphonie classique)

**Plan de financement prévisionnel 2024 pour le matériel :**

Items de dépenses	Dépenses (Montant TTC)	Recettes (contrat de Parc 2024)			
		Région		NA	
		Taux financement	Montant	Taux de financement	Montant
<b>Investissements : Pièges photographiques</b>	<b>4 600 €</b>	<b>50 %</b>	<b>2 300 €</b>	<b>50 %</b>	<b>2 300 €</b>

**Plan de financement prévisionnel annuel pour les 4 forfaits GSM :**

Items de dépenses	Dépenses TTC annuelles	Taux de financeme nt	Montant
FONCTIONNEMENT : forfaits annuels envoi de données pièges GSM	240 €	100%	240 €

**Proposition :**

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider l'acquisition de nouveaux pièges photographiques ;
- De valider le budget et le plan de financement pour l'acquisition des pièges photographiques standard et GSM ;
- De valider la dépense de fonctionnement général annuelle et son plan de financement associé liés aux 4 dispositifs GSM ;
- D'autoriser le Président à :
  - o prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - o signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - o engager la procédure de commande publique permettant l'acquisition des matériels et des forfaits téléphoniques prévus dans les plans de financements, et signer tous les documents correspondants ;
  - o prendre toute décision concernant cette opération ;

De dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, aux chapitres correspondants.

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,  
**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- de valider l'acquisition de nouveaux pièges photographiques ;
- De valider le budget et le plan de financement pour l'acquisition des pièges photographiques standard et GSM ;
- De valider la dépense de fonctionnement général annuelle et son plan de financement associé liés aux 4 dispositifs GSM ;
- D'autoriser le Président à :
  - o prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - o signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - o engager la procédure de commande publique permettant l'acquisition des matériels et des forfaits téléphoniques prévus dans les plans de financements, et signer tous les documents correspondants ;
  - o prendre toute décision concernant cette opération ;

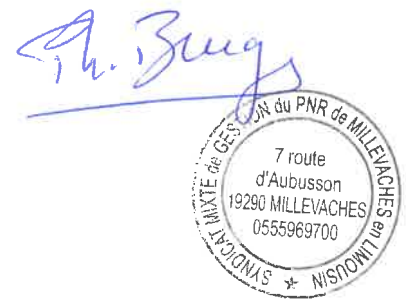
De dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, aux chapitres correspondants.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	3	3	6		
Départemental = 6	2	2	3	6		
Communes = 8	1	4	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		13	15			

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente  
délibération a été transmise en  
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre  
du contrôle de légalité le 10/12/24  
Et qu'elle a été affichée le 10/12/24



Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 019-251900130-20241203-B\_2024\_61-DE